

Les propositions du PS

Les parlementaires ont plusieurs missions à accomplir : légiférer, bien sûr, mais aussi être les porte-paroles de leurs électrices et électeurs et contrôler l'action du gouvernement.

Déjà, le groupe socialiste avait montré sa capacité à améliorer les textes du gouvernement en demandant la suppression du jour de carence pour les fonctionnaires, en appelant à élargir le dispositif d'accueil et de garde d'enfants aux pompiers, aux forces de l'ordre et aux surveillants ou en insistant sur la nécessaire prise en compte de la situation particulière des intermittents du spectacle. Il avait également permis de renforcer le contrôle parlementaire pendant l'état d'urgence.

Plus que jamais, le Groupe Socialistes et apparentés à l'Assemblée nationale joue un rôle de force de propositions. Valérie Rabault, sa présidente, a, dans un premier temps, interpellé le gouvernement, avant de présenter des propositions de lois.

La plupart des commerçants, indépendants et artisans ont souscrit une assurance perte d'exploitation : lorsque l'état de catastrophe naturelle est reconnu, l'assurance compense une partie du chiffre d'affaires qui n'a pas été réalisé. « **Toutefois, beaucoup se sont vu refuser cette compensation au motif que le contrat qu'ils ont signé comporte une clause qui exclut la pandémie, même si l'état de catastrophe naturelle est reconnu** », a dénoncé Valérie Rabault. Pourtant, « **en 2018, les assureurs ont encaissé 2,1 milliards d'euros de cotisations au titre de l'assurance perte d'exploitation** », a rappelé la présidente du groupe avant d'avancer sa proposition : faire contribuer les assureurs, en suivant le modèle de la contribution spéciale temporaire créée



Trois propositions de lois

pour toutes les entreprises en décembre 2017. Cela rapporterait environ 1,4 milliard d'euros.

La crise sanitaire s'est rapidement transformée en crise financière. De nombreux fleurons français ont vu leur valeur boursière s'effondrer, ce qui fait d'eux des proies faciles pour les « investisseurs » étrangers. « **Il est indispensable de les protéger des prédateurs** », a affirmé Valérie Rabault. La loi permet au ministre de l'Économie et des Finances de refuser des investissements étrangers, mais dans quelques secteurs seulement. « **Êtes-vous, oui ou non, favorable à une extension de ce régime d'autorisation préalable à toutes les sociétés cotées en bourse et aux achats de brevets, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire ?** », a demandé la députée au premier ministre. Le ministre de l'Économie et des Finances serait ainsi en mesure de contrôler tous les rachats, voire de les interdire comme son homologue américain le fait déjà aux États-Unis.

Le troisième point mis en avant concerne le versement des dividendes. Le ministre de l'Économie et des Finances a appelé, assez maladroitement, les entreprises aidées par l'État à ne pas en distribuer. Les députés socialistes proposent de l'inscrire dans la loi.



Responsabilité nationale

Dans la crise que traverse notre pays, les pouvoirs publics peuvent compter sur le sens des responsabilités des socialistes qui ne poursuivent qu'un objectif : que les Françaises et les Français puissent éviter d'être contaminé.e.s et que les malades soient pris en charge dans les meilleures conditions possibles. Élus locaux, parlementaires ou militants agissent au quotidien pour renforcer la solidarité nationale.

Mais, ce sens des responsabilités ne doit pas être transformé en union nationale ou en union sacrée. Ces deux expressions renvoient à des moments historiques bien précis : l'alliance de l'ensemble des droites, durant l'entre-deux-guerres, pour la première et le gouvernement auquel participèrent toutes les forces politiques, SFIO comprise, dès le déclenchement de la Première guerre mondiale pour la seconde.

Aujourd'hui, il serait plus conforme à la réalité d'utiliser le terme de « responsabilité nationale ».

PS29

Continuité pédagogique ?

Notre modèle éducatif n'est pas parfait et les inégalités sociales ou culturelles pèsent toujours trop lourd. Mais il faut que l'ensemble des élèves de France se retrouvent confinés chez eux et que leurs parents se transforment en professeurs des écoles, en enseignants de collège ou de lycée, ou les trois à la fois pour les familles nombreuses, pour que tout le monde en prenne vraiment conscience.



La ville accompagne les familles

L'enjeu est de taille : c'est en fait tout le « marché » de l'Éducation qui est en jeu et, à en juger par la mobilisation des start-up qui « offrent » des soutiens aux parents, il doit être particulièrement juteux.

« Dans ce contexte forcément angoissant et anxiogène, la fameuse "continuité pédagogique" ou "continuité éducative" martelée par le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, relève du leurre et génère dans le même temps une pression inquiétante sur les enseignants, les parents et les élèves. En faisant

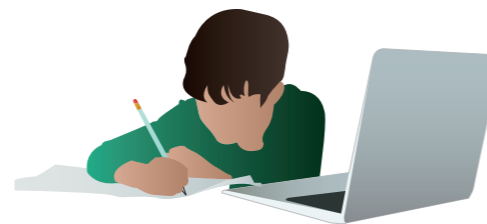
passer le message selon lequel "la classe continue", le ministre fait fi des inégalités criantes face au défi d'une "école à la maison", a résumé dans une Tribune, publiée le 30 mars dans Libération, le secrétaire national du PS à l'Éducation, Yannick Trigance.

« C'est en fait tout le "marché" de l'Éducation qui est en jeu, à en juger par la mobilisation des start-up. »

Pour y remédier les collectivités locales de gauche interviennent, dans la mesure de leurs capacités. « La pression, sur les élèves, les parents mais aussi les enseignants est effectivement très forte », confirme Danièle Kha, adjointe au maire de Quimperlé. « Mais les collectivités locales ne peuvent pas s'immiscer dans le fonctionnement de l'Éducation nationale. En revanche, nous avons répondu à la demande de l'État en accueillant les enfants des professionnels de la santé ou de la sécurité. Et, pendant les vacances scolaires, les CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) de la communauté de communes prendront le relais. »

Pour les collèves, le Conseil départemental a mis à disposition des élèves qui en avaient besoin plus de 110 appareils numériques afin de pouvoir suivre les cours envoyés par les enseignants sur les logiciels de vie scolaire. Car, pendant le confinement, les profs ne se tournent pas les pouces.

Aux côtés du ministère de l'Éducation nationale, qui a la main sur les programmes ou les modalités des examens, les collectivités locales jouent un rôle non négligeable pour accompagner les élèves et leurs parents. « Nous pouvons, d'abord, insister auprès des autorités académiques pour qu'elles ne ferment plus de classes », précise Émilie Kuchel, adjointe en charge de l'Éducation à Brest. « Ensuite, sur critères sociaux, nous fournissons des tablettes ou des ordinateurs aux élèves qui en ont besoin. Entre 300 et 400 familles ont été contactées pour vérifier si elles ont besoin d'aide. En cas de demandes, elles sont orientées vers des associations qui peuvent les prendre en charge et leur apporter des conseils pédagogiques ou psychologiques. »



Élèves, familles et enseignants sous pression

Dans la « France d'après », les discours à l'emporte-pièce sur le thème « les profs, ces fainéants qui passent la moitié de leur temps en vacances » ne disparaîtront probablement pas totalement. Mais ils auront certainement tendance à se réduire.

Confinés mais connectés

le secrétaire fédéral à la communication et à l'expression militante.

« Notre priorité est de permettre aux secrétaires de section de garder le contact avec les militants et surtout qu'aucun adhérent ne se sente isolé. »

Le 2 avril, Olivier Berthelot, secrétaire fédéral aux sections, Arnaud Platel, secrétaire fédéral au projet, et Kévin Faure ont animé la première visioconférence avec les secrétaires de section. « Nous avons opté pour une montée en puissance progressive de notre activité sur Slack »,



Vers de nouvelles habitudes

explique Kévin Faure. « Dans un premier temps, les secrétaires fédéraux se sont familiarisés avec ce nouvel outil qui se définit comme un réseau social d'entreprises. » Ensuite, les secrétaires de sections ont été invités à les rejoindre. « Des espaces de discussions peuvent être ouverts, par sections ou par thématiques. »

Le PS national est aussi passé à l'heure de la visioconférence pour ses réunions statutaires. Mais aussi pour des formations comme le webinaire consacré aux réseaux sociaux en campagnes électorales. Plus de 140 militants, de toutes les fédérations, s'étaient inscrits pour assister à cette conférence en ligne qui a permis de rappeler les bases des campagnes numériques. C'est également grâce aux outils numériques qu'il engagera le travail de réflexion sur « la France d'après ».

Quelle que soit la durée de la période de confinement, le retour « à la normale » se traduira par une utilisation accrue des logiciels de partages ou de visioconférence.

En savoir plus :

<https://federationfinistere.slack.com/>

Même en période de confinement, la Fédération continue à fonctionner et s'est dotée des outils qui lui permettent de garder le contact avec les secrétaires de sections et les adhérents.

Le bureau fédéral qui s'est tenu le 16 mars, au lendemain du premier tour des élections municipales, s'est, en partie, tenu en présentiel, dans les locaux du Parti Socialiste à Brest en respectant les distances de protection, mais déjà près de la moitié des intervenants ont utilisé un téléphone, une tablette ou un ordinateur pour le suivre ou y participer.

En revanche, le Secrétariat fédéral du 26 mars a été la première réunion fédérale totalement en visioconférence.

« Dès l'annonce du confinement nous avons cherché les outils les plus efficaces pour garder le contact entre les secrétaires fédéraux, mais aussi entre la Fédération et les adhérents via leurs secrétaires de sections », explique Kevin Faure. « Nous avons opté pour Slack et pour Gotomeeting », précise

Préparons la France d'après

Totalement mobilisés dans la lutte contre le Covid-19, les socialistes doivent également préparer l'après confinement et le plan de relance que le gouvernement, mais aussi les collectivités locales et les instances européennes, devront immanquablement mettre en œuvre pour aider notre économie à surmonter plusieurs semaines d'activités réduites.

L'élan de solidarité dont nous voyons des illustrations chaque jour prend une dimension véritablement politique, au sens noble du terme : il traduit le retour à des valeurs humaines, un retour à l'essentiel et une manière de dessiner par les actes la société que nous souhaitons. Chaque initiative doit donc être partagée, amplifiée, facilitée au mieux des capacités des collectivités, ainsi que de l'État, des associations et des partis politiques.

D'ores et déjà, nous commençons à nous interroger sur le sens de ce qui nous arrive, à espérer que « l'après » sera mieux que « l'avant », que nous saurons collectivement en tirer quelques leçons. Comme toute crise, ce moment réordonne nos priorités individuelles et collectives.

Il nous ramène à l'essentiel, à ce que nous sommes et avons choisi d'être,

et nous amène donc à interroger nos politiques publiques :

Quel modèle économique voulons-nous ? Quel modèle de solidarité ? Que refusons-nous ? Que veut-on changer ? En somme, beaucoup posent une question trop longtemps repoussée ou caricaturée : quelle nation voulons-nous former à l'issue de la crise ?

Personne ne sait quand prendra fin la période de confinement ou s'il y en aura d'autres. Cependant, compte tenu de l'importance de l'enjeu, Olivier Faure a d'ores et déjà engagé la réflexion du PS, notamment en organisant des visioconférences avec des experts. Les socialistes dans les fédérations sont donc appelés à apporter leurs contributions suivant les modalités d'animation de leurs fédérations. L'objectif étant de faire remonter les avis et contributions des territoires pour dessiner un projet politique de la France d'après...

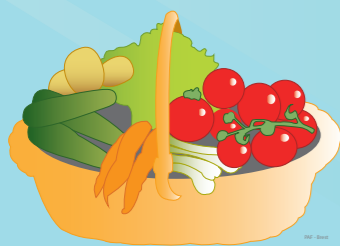
La France d'Après se prépare aujourd'hui.

Notre pays traverse une des épreuves les plus difficiles de son histoire contemporaine.

La crise sanitaire consécutive à l'épidémie de Covid-19 occupe tous nos esprits. Il y a un combat immédiat à mener, qui mobilise l'énergie de celles et ceux qui sont en première ligne – personnels soignants, caissières, livreurs, policiers ou gendarmes... – mais aussi l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens.

À vos idées sur <https://lafrancedapres.fr>

Continuité alimentaire



Pendant le confinement, la ville de Brest distribue des chèques alimentation aux familles dont les enfants bénéficient de repas gratuits ou à tarifs réduits dans les restaurants scolaires. Dans les écoles publiques de la ville, près de 25 % des enfants bénéficient de la gratuité dans les cantines.

François Cuillandre et les membres du comité de suivi de la crise du Covid-19 ont donc décidé de fournir aux parents de ces enfants une aide exceptionnelle sous forme de chèques alimentation qui ont été distribués dans les boîtes aux lettres des familles concernées.

Au total plus de 2200 enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville de Brest sont concernés par cette mesure sur les 6500 qui déjeunent quotidiennement dans les restaurants scolaires.

Dans le détail, 1181 enfants, au sein de 774 familles, sont concernés par la gratuité totale. Et 1036 enfants, au sein de 660 familles, sont concernés par le tarif le plus bas.

L'aide versée, pour les six semaines, allant du début du confinement jusqu'à la fin du mois d'avril, correspond, pour les familles bénéficiant de la gratuité totale, à 150 euros par enfant scolarisé. Pour les familles bénéficiant du tarif le plus bas, cela représente un chèque alimentation de 120 euros par enfant scolarisé. Au total, ces chèques alimentation représentent un budget de plus de 300 000 euros pour la ville de Brest, via le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Les familles brestoises dont les enfants fréquentent les cantines des écoles maternelles et élémentaires Diwan et privées sous contrat, sont également concernées par ce dispositif sur la base des mêmes quotients familiaux (150 euros ou 120 euros par enfant scolarisé dans ces établissements). L'instruction de cette aide sera faite par le Centre Départemental d'Aide Sociale (CDAS) du CD29.

Retrouvez-nous sur

Facebook
PS.Finistere
et Twitter
@fede_PS29

Démocratie en confinement ?

Philippe Quéré

Avec « La loi pour tous, tous pour la loi » (<https://laloipourtoustouspurlaloi.blog/>), Dominique Raimbourg et Philippe Quéré se sont fixés pour objectif de renforcer la place du Parlement dans notre vie démocratique. Alors que les travées de l'Assemblée et du Sénat sont quasi désertes, Philippe Quéré fait le point sur le rôle que jouent les parlementaires en cette période d'état d'urgence et surtout sur celui qu'ils devront jouer à l'issue du confinement.

Cap Finistère : La loi du 23 mars 2020 sur l'état d'urgence garantit-elle le respect des libertés fondamentales ?

Philippe Quéré : Cet état d'urgence, comme celui de la loi du 3 avril 1955, qui a été en vigueur plus de dix-huit mois pendant la période des attaques terroristes, organise une mise à disposition du pouvoir exécutif et de ses administrations de prérogatives exorbitantes du droit commun, leur permettant notamment de restreindre très fortement certaines de nos libertés : celle d'aller et venir, de nous réunir, ou d'entreprendre. De telles dispositions ne peuvent se justifier que face à un péril imminent et gravissime. Mais nos libertés fondamentales sont bien réduites en cette période. C'est ce qui rend très troublante la décision du Conseil constitutionnel de se mettre « en sommeil » jusqu'à la fin juin. Alors que nous sommes dans cette période de « fragilité démocratique », il est très surprenant que notre juridiction Constitutionnelle ne puisse plus être saisie...

Cap Finistère : Les parlementaires ont-ils su faire entendre leur voix pour contrôler l'action de l'exécutif pendant le confinement ?

Philippe Quéré : Grâce à des modifications très importantes apportées au projet de loi du gouvernement par la commission des lois du Sénat, ce n'est pas un décret du premier ministre qui a instauré cet état d'urgence mais le vote de la loi par les parlementaires et un contrôle de ses dispositions a été prévu. Un contrôle plus complet et plus effectif que ce qu'avait proposé le gouvernement, sans que le Sénat n'ait réussi à maintenir l'entièreté du dispositif qu'il avait prévu dans le texte final. Autre disposition essentielle apportée par les sénateurs, l'ensemble des articles de cette loi qui codifient et instaurent l'état d'urgence sanitaire, seront caduques le 1^{er} avril 2021.

Cap Finistère : Cet épisode ne confirme-t-il pas, encore une fois l'importance du bicamérisme ?

Philippe Quéré : Il est vrai que l'actuelle législature, du fait d'une configuration politique

inédite à l'Assemblée nationale, permet de voir sous un jour nouveau le rôle du Sénat. Nous nous souvenons de l'affaire « Benalla », lors de laquelle c'est le Sénat qui avait pu mener à bien les travaux de sa commission d'enquête alors que celle ouverte à l'Assemblée nationale, à l'initiative des députés socialistes, avait été prématurément refermée par la majorité. Dans la séquence actuelle, c'est au Sénat que le projet de loi du gouvernement a été rééquilibré. Nous verrons dans les prochaines semaines comment les deux chambres exerceront leur contrôle.

Cap Finistère : Faut-il voir dans la création d'une mission d'information, et non une commission d'enquête, une tentative d'empêcher l'Assemblée de jouer son rôle de contrôle ?

Philippe Quéré : C'est de toute évidence un niveau de contrôle très inférieur. Il faut cependant préciser que le président de l'Assemblée nationale a indiqué que cette même mission pourrait se voir attribuer les compétences d'une commission d'enquête lorsque nous serons sortis de la pandémie et que cette mission orientera ses travaux vers l'analyse des causes et de la gestion de la crise et non plus sur le suivi des mesures prises par le gouvernement pendant l'état d'urgence sanitaire. Il serait aussi possible de relever que le pouvoir d'enquête « sur pièce et sur place » qui serait donné aux rapporteurs d'une commission d'enquête, en période de pandémie, serait peut-être difficile à utiliser pleinement et qu'il est préférable de le garder pour une période lors de laquelle il pourra être pleinement utilisé, d'autant qu'une commission d'enquête ne peut pas durer plus de six mois. Mais à l'inverse, il serait possible d'objecter à ce raisonnement que disposer dès maintenant de ce pouvoir permettrait à cette commission, sans que ses membres ne se déplacent, de se faire transmettre un très grand nombre de documents des administrations et du gouvernement. Il faudra juger sur pièce. Mais qui pourrait prendre le risque que nous ne fassions pas collectivement toute la lumière sur cette crise ? Nous mesurons bien que ne pas en tirer pour l'avenir toutes les leçons serait une atteinte à notre sûreté nationale. Je n'imagine pas que quiconque puisse faire obstacle à l'établissement de toute la vérité. Et s'agissant des parlementaires, cela sera précisément l'occasion pour eux de remettre au cœur de notre démocratie le Parlement.

Texte intégral sur www.ps29.bzh



Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428
N° 1307 - Vendredi 10 avril 2020
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @

Tarifs pour l'année

Adhérents : 25 euros (papier) ;

20 euros (numérique)

Non adhérents : 50 euros (papier) ;

35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :
ADFFFPS

